



## Association Départementale des Amis et Parents de Personnes Handicapées Mentales d'Indre et Loire

*Validation Bureau le 9/09/ 2008  
Modifié par DG le 21/11/2011*

### **PROFIL DE FONCTION : CONSEILLER TECHNIQUE CHEF DE PROJETS AUPRES DE LA DIRECTION GENERALE**

Par délégation du Directeur Général, en lien avec les Directeurs de site et les chefs des services techniques de la Direction Générale, il est garant de la mission transversale qui lui est confiée dans l'Association.

#### ***A / Fonctions de conseiller juridique :***

Dans le domaine de l'application du C.A.S.F, d'une part pour ce qui concerne le droit des établissements sociaux et médico-sociaux et d'autre part pour le droit des usagers

Dans le domaine du droit des associations,

Dans le domaine du droit de l'immobilier

Dans le domaine du droit fiscal et comptable,

Dans le domaine du droit du travail, des relations sociales et de la G.R.H.,

Dans le domaine du droit des contrats

Dans tous ces domaines, le conseiller technique assure la veille juridique, analyse les évolutions, informe et conseille l'Association, la Direction Générale, les équipes de direction des établissements. A ce titre, il établit et diffuse des notes et fiches techniques et peut le cas échéant organiser des réunions pour informer des acteurs de changements importants

Il informe la Direction Générale de l'existence de crédits fléchés ou de fonds mobilisables (CNSA, Fonds Européens, Dons, Legs.....) nécessaires à la modernisation des installations, au développement des activités au regard des besoins d'accompagnement des personnes handicapées.

A la demande de la Direction Générale, il prépare ou ajuste certains courriers à destination des Services de Contrôle, des Autorités Administratives et Judiciaires, des I.R.P, du personnel et de nos partenaires institutionnels.

Il intervient en appui des services RH et comptabilité/gestion afin de garantir l'application de la réglementation notamment pour ce qui concerne le dialogue social, les négociations obligatoires, la fiscalité, les demandes d'agrèments administratifs, la gestion des contentieux.....

## **B/ Fonction de Chef de projets:**

Fonction de garant de la conformité des méthodologies et processus associatifs validés par la Direction Générale en matière de gestion de projets : appels à projets – projets d'établissement et de service– processus divers liés à l'accompagnement des usagers

Fonction d'accompagnement à la mise en place des modes opératoires validés par la direction générale dans les établissements et services. Plus généralement, mission d'appui aux Directions des établissements et services pour mener à bien leur mission

Fonction de suivi de l'évaluation interne et des plans pluriannuels de progrès dans le cadre de l'amélioration continue de la qualité.

Fonction d'appui à la Direction Générale dans le cadre de la préparation et du suivi de l'évaluation externe

Fonction d'explication et de diffusion des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et plus particulièrement celles de l'ANESM

## **C/ Fonction de cadre de l'Association**

Cadre de direction, il est associé au Conseil de Direction Associatif.

Il se tient informé de la vie des établissements, des orientations associatives, saisit les grands enjeux afin de contribuer à la résolution des problèmes posés.

Il participe à la mise en œuvre de la démarche qualité.

Il participe comme cadre de direction à la vie associative et collabore aux projets associatifs.

Il est amené à représenter l'Association auprès des administrations, de diverses instances et partenaires

Il peut bénéficier en outre d'autres délégations.

## **D/ Profil, diplômes et compétences requis :**

Master 1 en Droit social, public ou privé option Droit du travail complété par un Master 2 en gestion des établissements médico- sociaux ou formation de juriste dans les mêmes domaines complétée d'un DEA ou DESS en sciences humaines ou sociales. Connaissance des Conventions collectives du secteur médico-social. Excellente capacité rédactionnelle et compétences en informatique.

## **Cadre de classe 3/ Niveau 1**